

**DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
CANTON DE FECAMP
COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE**

ARRETE DU MAIRE N°05/2026

=====

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A Mme Aurélie FREMINE 2^{ème} adjoint**

Madame le Maire de la commune de Ste Hélène Bondeville

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête:

ARTICLE 1 :

A compter de ce jour, Madame Aurélie FREMINE, deuxième adjoint, a délégation de fonction et de signature dans les domaines :

- Affaires scolaires
- Communication
- Culture
- Aide sociale

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'état et au percepteur

ARTICLE 3

Une ampliation de cet arrêté est transmise à l'intéressée

Fait à Ste Hélène Bondeville, le 07 avril 2026

Spécimen de la signature de
Mme Aurélie FREMINE



Le maire
Marie Agnès LECLERC

